Association
des petites villes
de France

42, boulevard Raspail
75007 PARIS
Tél. 01 45 44 00 83
Fax 01 45 44 02 56

www.apvf.asso.fr

Président

Paris, le 11 octobre 2016

Madame Martine PINVILLE
Secrétaire d'État au Commerce, à l'Artisanat, à la Consommation et à l'Économie sociale et solidaire
139, rue de Bercy
75012 - PARIS

Madame la Ministre, Chère Martine,

De nombreuses petites villes souffrent actuellement d'une baisse de dynamisme de leur centre-ville, liée notamment à la diminution des commerces de proximité.

L'offre commerciale dans les centres villes, facteur déterminant de l'attractivité, a diminué fortement dans de nombreuses communes. Même si les situations sont contrastées avec des contextes locaux particuliers, certains chiffres traduisent une difficulté structurelle dans ces petites villes. En 2015, le taux de vacance commerciale dans les cœurs d'agglomération de moins de 50.000 habitants s'élevait à plus de 11%.

Or, le cadre de vie de ces centres villes et de ces centres bourgs repose sur la diversité des fonctions et particulièrement sur la présence de services et de commerces. Les élus des petites villes font régulièrement part à l'APVF de leurs préoccupations croissantes à ce sujet et souhaitent davantage de soutien pour les aider à anticiper les risques de friches commerciales et de dévitalisation des centres villes.

Dans cette optique, le FISAC demeure un outil efficace d'accompagnement des secteurs du commerce et de l'artisanat qui a permis à de nombreux projets commerciaux de voir le jour ou de se maintenir. La très forte diminution du montant alloué à ce fonds ces quatre dernières années nous préoccupe au plus haut point. Dotée de 32 millions d'euros en 2013, l'enveloppe dévolue au FISAC ne s'élevait plus qu'à 15 millions d'euros en 2016. Une nouvelle diminution en 2017 serait préjudiciable au maintien et au développement de l'activité commerciale dans de nombreuses petites villes. Il nous parait donc indispensable de stabiliser les crédits du FISAC et de donner une meilleure visibilité aux acteurs économiques sur les moyens dont ils peuvent disposer pour l'avenir.

Nous avions apprécié les initiatives prises par le Gouvernement telles que l'appel à manifestation d'intérêts «centres-bourgs» ou la création des « contrats de revitalisation commerciale » mais nous restons convaincus que le maintien des crédits du FISAC est nécessaire dans la mesure où les élus savent utiliser efficacement cet outil qui permet de mener des actions ciblées. Nous considérons par ailleurs qu'une régionalisation du fonds permettrait plus de proximité et d'efficacité dans l'attribution de cette enveloppe financière.

Nous sommes bien entendu à votre disposition pour évoquer avec vous cet important sujet de préoccupation que constitue la revitalisation des centres villes et le maintien des commerces de proximité dans nos villes petites et moyennes.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à cette lettre, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

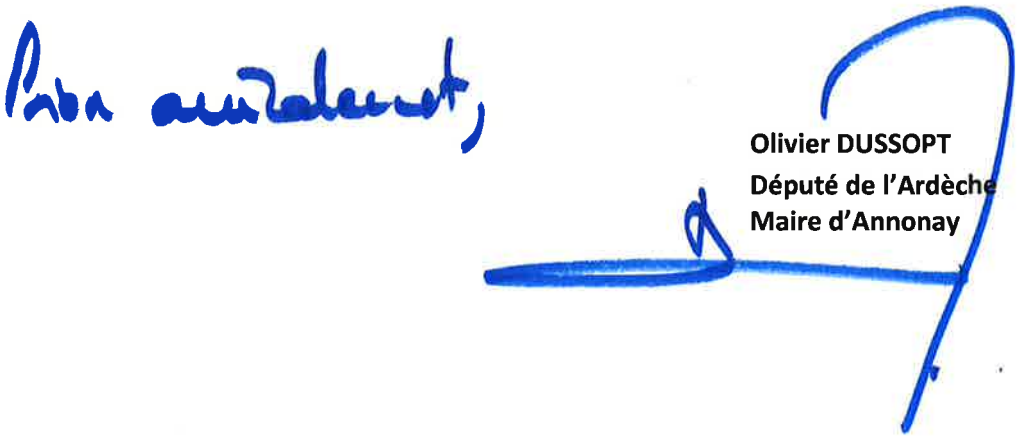

Olivier DUSSOPT
Député de l'Ardèche
Maire d'Annonay